

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour maladie en cas d'épidémie ou de pandémie**
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température
- Frais médicaux en cas d'épidémie
- **Rapatriement dans le cadre d'épidémie ou de pandémie**
- **Frais hôteliers suite à mise en quarantaine**
- Pas de limite de personnes par contrat



LES TARIFS

Tarifs TTC Nets

Protection Sanitaire

Taux en %	1 % du prix du voyage TTC par personne
Prime minimum	5 € par personne
Extension Frais hôteliers quarantaine 150 €	+ 20 % de la prime
Extension Frais hôteliers quarantaine 300 €	+ 40 % de la prime



INFOS +

Durée maximum du séjour **90 jours**
Nombre d'assurés par contrat ... **pas de maximum**
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ Cette option doit être souscrite simultanément à une formule Multirisque (minimum Annulation + Assistance).

Toutes les réponses à vos questions
Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h
01 73 03 41 01
information@assurever.com



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS

MONTANTS TTC maximum par personne

ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie
 - ↳ *Franchise*
 - Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température
 - ↳ *Franchise*
- 8 000 € / personne et 30 000 € / évènement
 - 50 € / personne
 - 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Téléconsultation avant départ
 - Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie
 - Retour impossible
 - Frais hôteliers suite à retour impossible
 - Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
 - Frais hôteliers 150 € suite quarantaine **si extension souscrite**
 - Frais hôteliers 300 € suite quarantaine **si extension souscrite**
 - Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie
 - ↳ *Franchise*
 - Prise en charge d'un forfait téléphonique local
 - Soutien psychologique suite mise en quarantaine
 - Valise de secours
 - Aide-ménagère
 - Livraison de courses ménagères
 - Soutien psychologique suite à rapatriement
- 1 appel
 - Frais réels
 - 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
 - Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
 - Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
 - Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
 - Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits)
 - 150 000 € / personne
 - 30 € / personne
 - Jusqu'à 80 €
 - 6 entretiens par évènement
 - 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
 - 15 heures réparties sur 4 semaines
 - 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
 - 6 entretiens par évènement

▶ Connectez-vous sur pro.assurever.com



TSA 11412
92621 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages